

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 33/2022

9 août 2022

### **L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du Portefeuille assurances-vie en *run off* de NN Insurances Belgium SA/NV par Athora Belgium SA**

Le 9 août 2022, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition du Portefeuille assurances-vie en *run off* de NN Insurances Belgium SA par Athora Belgium SA.

L'acquisition a été notifiée le 19 juillet 2022 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Athora Belgium SA est une filiale d'Athora Europe Holding Ltd et une filiale d'Athora Europe Holding (Bermuda) Ltd, qui est elle-même une filiale d'Athora Holding Ltd. (avec ses filiales « Athora Group »). Athora Group est un groupe actif dans le secteur de l'assurance-vie et de la réassurance entièrement centré sur le marché européen. Athora Belgium est active dans les secteurs de la fourniture de polices d'assurance vie des branches 21, 22, 23, 26 et 27.

Le Portefeuille est détenu par NN Insurance Belgium NV, société belge d'assurance, filiale du groupe NN. Le Portefeuille est composé de polices d'assurance vie, ainsi que certains contrats de réassurance, et les actifs, passifs et effectifs associés. Il est actuellement en *run-off*, c'est-à-dire que les polices d'assurance qui le composent ne sont plus disponibles à la commercialisation et sont gérées dans l'attente qu'elles arrivent à leur terme.

Dans sa décision du 9 août 2022, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que l'opération notifiée ne soulève pas d'opposition.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)

Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).